

dû tripler le montant de l'affranchissement du *Time* et du *Reader's Digest*; mais non, il sert d'une publication telle que l'*Observer* pour tirer profit de ses réductions.

La publication canadienne *Transport*, normalement bi-mensuelle, ne paraîtra plus qu'une fois par mois en juillet, août et septembre. Or, il s'agit d'une revue canadienne, sans but lucratif. Le comble, c'est que le *Cachet Postal*, la revue des employés des Postes, son propre ministère, a cessé de paraître. Le ministre veut imposer des normes d'efficacité et d'organisation qu'on n'emploie d'ordinaire que dans les entreprises à but lucratif. L'efficacité, très bien, mais les efforts que déploie le ministre et le gouvernement pour imposer l'efficacité et la rentabilité aux Postes et à d'autres services essentiels pour le bien du pays, comme s'il s'agissait de la Bourse de Montréal ou la Compagnie de prêts Tourtereaux Amoureux, vont à l'encontre d'un principe fondamental: la raison d'être d'une entreprise publique est d'assurer des services, non pas des bénéfices.

Depuis quand faut-il que les opérations des Postes se soldent par des bénéfices? Assurer aux Canadiens un service de réception, de manutention, d'expédition et de livraison de leurs communications est sûrement d'importance primordiale, de sorte qu'on ne peut faire un crime des déficits de ce service. En vérité, il convient sûrement que ces déficits soient comblés par le Trésor national, car de cette façon ce sont les particuliers et les sociétés du pays qui, en fonction de leur capacité de payer, assument les frais du service. Autrement dit, si les opérations des Postes se soldent par des déficits, cela peut signifier que les gens à faible revenu et les organisations sans but lucratif n'ont pas à supporter une part excessive des frais d'un service qui est essentiel à notre bien-être national et à la survivance de notre culture et de notre indépendance.

Les Postes sont une entreprise sociale aussi bien que publique. Il faudrait qu'elles soient dirigées par un socialiste. L'application des attitudes et des méthodes de la libre entreprise n'a jamais pu et ne pourra jamais permettre une exploitation efficace. Nous nous sommes rendu compte des efforts du gouvernement pour réorganiser la régie interne des Postes afin d'assurer l'efficacité du service, en vue surtout d'économiser comme le ferait toute entreprise privée. Il s'ensuit que le service public en a beaucoup souffert. En outre, des difficultés déraisonnables et injustifiées sont imposées à des publications de groupes et d'organismes canadiens sans but lucratif.

[M. Benjamin.]

Je proposerai donc l'amendement dont j'ai parlé tantôt. J'offre cette occasion aux libéraux de l'arrière-ban de faire connaître leur point de vue au ministre et au gouvernement. Je sais que je ne peux pas leur demander de voter contre le gouvernement ni de le renverser. Toutefois, je leur demande de saisir l'occasion; qu'une demi-douzaine au moins appuient la motion ou qu'ils s'arrangent pour être juste assez nombreux ce soir pour que le gouvernement s'en tire de justesse. Le ministre et le gouvernement ouvriraient peut-être les yeux. Appuyé par le député d'Yorkton-Melville (M. Nystrom), je propose:

Qu'on modifie la motion en ajoutant immédiatement après les mots «mauvaise administration par le gouvernement du service postal» les mots suivants:

«Y compris l'application d'une politique de tarifs postaux qui compromet sérieusement la survie de certaines publications religieuses, agricoles, ouvrières, coopératives et d'autres publications canadiennes à but non lucratif».

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), qui vient de proposer un sous-amendement à la motion principale, disait, en terminant ses remarques, que le ministère des Communications administre à l'image de l'entreprise privée, et que c'est là la raison pour laquelle nous assistons à un fiasco monumental.

Or, je dois dire que si l'entreprise privée était administrée de la même façon que le ministère des Communications à Ottawa, il y a belle lurette que nos commerçants, nos hommes d'affaires, seraient en faillite, parce qu'on pratique surtout la politique établie dans d'autres pays où ce n'est plus le ministre qui est responsable.

Et à ce stade-ci, monsieur l'Orateur, je dirai que rarement au Canada aurons-nous vu un ministre du gouvernement réaliser aussi totalement et aussi complètement l'unité nationale d'un bout à l'autre du Canada.

• (4.10 p.m.)

De l'Est à l'Ouest, dans les provinces centrales, partout, tout le monde est enragé au même degré contre le ministère des Postes. Monsieur l'Orateur, c'est cette sorte d'unité canadienne que nous rencontrons aujourd'hui, et au même degré dans tous les domaines.

La motion de défiance, présentée par l'opposition officielle, à l'effet que le coût et la qualité du service postal ne sont pas convenables, est justifiable.

Je doute un peu que la motion soit même adoptée par l'ensemble des députés. Je crains